

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-880

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 25-880 modifiant le règlement numéro 15-674 de zonage afin d'ajouter des distances maximales pour les constructions à l'intérieur du périmètre urbain

- **Que** le règlement a reçu une attestation de conformité de la MRC de la Côte-de-Beaupré en date du 4 septembre 2025;
- **Que** le règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité ainsi qu'à l'hôtel de ville, au 150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, aux heures régulières de bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;
- **Que** le présent règlement entre en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 8 septembre 2025.

Avis numéro : 2025-72



Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 8 septembre 2025.



Marie-Noël Duclos
Greffière